



La Rochelle, le 3 juin 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

COVID-19 :

Les agences principales de la CPAM sont accessibles uniquement sur rendez-vous.

Nos agences de La Rochelle, Rochefort et Saintes sont accessibles uniquement sur rendez-vous*.

En fonction de la situation de l'assuré, nos agents d'accueil fixent avec lui :

- soit un rendez-vous téléphonique,
- soit un rendez-vous physique.

Pour bénéficier de ce service, il suffit :

- d'appeler le **3646** (Service 0,06 €/mn + prix appel), du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 ;
- ou de se connecter à **leur compte ameli > rubrique Mon agenda**.

Les courriers peuvent être déposés dans nos boîtes aux lettres de La Rochelle, Rochefort et Saintes ou être envoyés à notre adresse unique :

CPAM de la Charente-Maritime - 55 rue de Suède - CS 70507 -
17014 LA ROCHELLE CEDEX 1

Nous invitons les assurés à effectuer leurs démarches en ligne sur **leur compte ameli**.

Pour obtenir des réponses à leurs questions, notamment concernant les arrêts dérogatoires ou la bascule vers le chômage partiel, il est conseillé de consulter le **forum assurés sur ameli.fr**.

La CPAM maintient par ailleurs l'ensemble de ses services auprès des assurés : traitement des feuilles de soins, paiement des indemnités journalières, accompagnement du retour à domicile en cas d'hospitalisation, médiation, gestion des demandes liées à la Complémentaire Santé Solidaire, aides financières en cas de difficultés. Nos équipes traitent en moyenne 3 000 mails par jour. En télétravail ou sur site, elles mettent tout en œuvre pour assurer la continuité de service.

La CPAM poursuit également son accompagnement auprès des professionnels de santé, des entreprises et des partenaires du secteur social.

**Nos points d'accueil de Mireuil, Villeneuve-les-Salines, Saint Jean d'Angély, Royan et Jonzac restent fermés pour le moment.*

Contact presse : Direction

Tél : 05 46 51 66 71 - courriel : secdir.cpam-larochelle@assurance-maladie.fr

CPAM DE LA CHARENTE-MARITIME - 55 RUE DE SUEDE - CS 70507 - 17014 LA ROCHELLE CEDEX 1

Retrouvez nous sur ameli.fr et sur  [@CPAM_17](https://twitter.com/CPAM_17)